



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Prise en charge de la maladie de Parkinson

Question au Gouvernement n° 1774

Texte de la question

PRISE EN CHARGE DE LA MALADIE DE PARKINSON

Mme la présidente . La parole est à Mme Anne-Laure Babault. (*M. Louis Boyard cherche à intervenir alors que son temps de parole est écoulé et brandit le texte de sa question.*)

M. Thomas Ménagé . Dégage !

Mme la présidente. Monsieur Boyard, vous vous taisez sinon je vous rappelle à l'ordre. (*M. Louis Boyard fait un signe de reddition.*) C'est inadmissible, vous venez de parler de respect tout au long de votre question et vous ne respectez pas cet hémicycle ! (Les députés des groupes RE et Dem se lèvent et applaudissent. – Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes RN, dont quelques députés se lèvent, ainsi que sur quelques bancs du groupe LR. – Vives exclamations sur les bancs du groupe LFI-NUPES. – M. Louis Boyard invite de la main les députés des groupes RE, Dem et HOR à se lever puis les salue théâtralement.)

M. Pierre-Henri Dumont . Ça suffit, on n'est pas à l'Unef ici !

Mme Anne-Laure Babault . Ma question s'adresse au ministre délégué chargé de la santé et de la prévention. Nous sommes 577 députés dans cet hémicycle. Dix d'entre nous pourraient être atteints de la maladie de Parkinson, car on estime qu'une personne sur cinquante pourrait l'être au cours de sa vie.

Depuis plusieurs années, nous observons une inquiétante augmentation des cas de maladies neurodégénératives. Si de plus en plus de malades sont diagnostiqués, un nombre encore plus important de personnes voient leur vie affectée par la maladie. Je pense aux familles, mais encore plus aux aidants, notamment quand le niveau de dépendance augmente.

L'une des priorités de nos politiques publiques en matière de santé est donc de créer les conditions pour que les patients restent autonomes le plus longtemps possible. Pour cela, nous savons qu'il existe un élément déterminant dans le parcours de soins. Il faut encourager massivement les personnes atteintes de la maladie de Parkinson à pratiquer une activité physique régulière. Mais encore faut-il qu'elles soient correctement informées et accompagnées au cours de leur maladie.

Cela fait bientôt vingt ans que l'un de mes proches en est atteint, et il n'existe toujours pas de protocole d'accompagnement. Avec une centaine de députés, j'ai signé une proposition transpartisane,...

M. Thomas Ménagé . On a vu ce que donnaient les textes transpartisans !

Mme Anne-Laure Babaultrédigée en lien avec l'association France Parkinson et la Fédération française

des masseurs-kinésithérapeutes, visant à proposer un entretien systématique avec un kiné dès le diagnostic de Parkinson établi. Il permettra au patient d'apprendre à vivre avec la maladie, et lui donnera les clés pour ralentir sa progression et vivre dans de meilleures conditions.

À l'occasion de la Journée mondiale de la maladie de Parkinson, jeudi 11 avril, j'aimerais savoir ce que le Gouvernement envisage de faire pour améliorer l'accompagnement des patients. *(Applaudissements sur les bancs du groupe Dem.)*

Mme la présidente . La parole est à M. le ministre délégué chargé de la santé et de la prévention.

M. Frédéric Valletoux, ministre délégué chargé de la santé et de la prévention . Vous avez raison, la maladie de Parkinson est une maladie neurodégénérative chronique qui affecte près de 300 000 de nos concitoyens. Près de 30 000 nouveaux cas sont détectés chaque année. C'est une maladie qui pèse sur le quotidien des patients, mais aussi de leur entourage. C'est la deuxième cause de handicap moteur chez les adultes. La Journée mondiale de la maladie de Parkinson permettra de mettre en lumière ce fléau.

Je connais votre mobilisation sur ce sujet et je tiens à la saluer. Mieux accompagner le patient durant sa maladie et son traitement, lui donner les clés pour mieux en comprendre l'impact sur sa vie est le sens de l'action que mène le Gouvernement, notamment avec le déploiement, dans les prochaines semaines, des bilans de prévention souhaités par le Président de la République.

Mieux aider et mieux reconnaître le rôle des aidants dans l'accompagnement des personnes malades est aussi le sens des mesures prises depuis longtemps par cette majorité. Dans le cadre de la prochaine stratégie nationale maladies neurodégénératives 2024-2028 qui sera définie dans les prochaines semaines, je prévoirai plusieurs mesures pour franchir un cap supplémentaire, d'une part, en matière d'accompagnement, d'autre part, pour faire en sorte que chaque personne touchée appréhende mieux les contraintes de cette maladie.

Votre proposition de loi y trouve toute sa place. C'est avec beaucoup d'intérêt que je vous inviterai à participer aux travaux préparatoires, afin de viser l'objectif – comme nous le faisons pour toutes les pathologies lourdes – de mieux accompagner les Français touchés et ceux qui les entourent. *(Mme Maud Bregeon applaudit.)*

Données clés

Auteur : [Mme Anne-Laure Babault](#)

Circonscription : Charente-Maritime (2^e circonscription) - Démocrate (MoDem et Indépendants)

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 1774

Rubrique : Maladies

Ministère interrogé : Santé et prévention

Ministère attributaire : Santé et prévention

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 avril 2024

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 10 avril 2024